



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 953

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la démographie médicale des chirurgiens-dentistes. Actuellement, en France, 950 chirurgiens-dentistes sont diplômés chaque année, alors qu'il en faudrait 1 300 pour assurer le remplacement des seuls départs en retraite. Un risque de pénurie de chirurgiens-dentistes apparaît dont les conséquences seront particulièrement perceptibles dans les départements ruraux déjà en sous-effectifs. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour éviter une pénurie de chirurgiens-dentistes dans les années à venir, principalement dans les départements ruraux.

## Texte de la réponse

Les projections élaborées et publiées récemment par la direction de la recherche de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) indiquent que sans correction du numerus clausus de la profession de chirurgien-dentiste, fixé jusqu'en 2007 à 977 entrées en études dentaires et maintenu à ce niveau par la suite, les densités projetées de la profession passeraient tendanciuellement de 65 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants en 2006 à 40 pour 100 000 habitants en 2030. La fixation du numerus clausus pour l'année 2008 tiendra compte des éléments de cadrage démographique concernant l'évolution des effectifs de chirurgiens-dentistes disponibles dans les études menées tant par la DREES que par l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Divers scénarios alternatifs existent. Ils seront étudiés à la fois du point de vue des effectifs à former et donc des capacités de formation des unités de formation et de recherche d'odontologie, mais également du point de vue des évolutions prévisibles tant du métier de chirurgien-dentiste que des besoins des patients. La situation de la démographie des départements ruraux ou d'une manière générale des zones les moins bien desservies appelle une vigilance particulière. L'expérience acquise pour prévenir les risques de carences de médecins généralistes dans certaines zones constituera un point d'appui.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 953

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juillet 2007, page 4901

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2007, page 7320